



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

AVIS PUBLIC – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire du 9 mars 2026, a adopté un règlement portant le numéro 359-25 intitulé Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur l’entente intermunicipale entre les municipalités d’Aumond, Blue Sea et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d’ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, certifie avoir publié l’avis public ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, en ce 11^e jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 11^e mars 2026.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière